# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOCANCE

#### SEANCE DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vocance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie FERRAND, Maire,

<u>Etaient présents</u>: Mmes Angélique BERAUD, Marinette DECROZE, Marie-Claude DEFOUR, France LELEU, Sylvie MOUNIER, Patricia SASSOLAT;

Mrs Juan ARCHIER, Alex BLANCHET, Alexandre BONNET, Franck MONNERON, Laurent VEYRE.

**Absents**: Tony RIBES

Secrétaire de séance : Sylvie MOUNIER.

✓ Le compte-rendu du 18 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

# Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter 5 délibérations à l'ordre du jour :

- Budget Communal : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020
- Budget chaufferie et réseau de chaleur : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020
  - Ces deux délibérations, à la demande de la préfecture, annulent et remplacent les précédentes.
- Validation d'un devis pour réfection de peintures
- Convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de la gestion d'un service jeunesse (« club ados ») sur les communes de Vanosc, Villevocance, Vocance
- Délibération pour changement d'imputation d'une dépense mise en section de fonctionnement pour la mettre en section d'investissement.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ces 5 délibérations à l'ordre du jour.

#### **DELIBERATION 2019-056**

## BUDGET COMMUNAL

Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet de la délibération 2019-050 concernant le mandatement du quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020. Cependant, suite à un courrier de la préfecture reçu en date 25 novembre 2019 il est demandé au Conseil Municipal de reprendre une délibération dans laquelle seront précisés les montants des dépenses autorisées ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

# Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RETIRE** la délibération 2019-050 du 18 novembre 2019 sur demande de la Préfecture ;
- AUTORISE Madame le Maire à engager et à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2020, ceci dans la limite du ¼ des dépenses votées lors de l'exercice précédent et selon le détail des chapitres et articles budgétaires d'exécution.

### **DELIBERATION 2019-057**

# BUDGET CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet de la délibération 2019-051 concernant le mandatement du quart des dépenses d'investissement avant le vote du budget chaufferie 2020. Cependant, suite à un courrier de la préfecture reçu en date 25 novembre 2019 il est demandé au Conseil Municipal de reprendre une délibération dans laquelle seront précisés les montants des dépenses autorisées ventilées par chapitres et articles budgétaires d'exécution.

# Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- RETIRE la délibération 2019-051 du 18 novembre 2019 sur demande de la Préfecture;
- AUTORISE Madame le Maire à engager et à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget chaufferie 2020, ceci dans la limite du ¼ des dépenses votées lors de l'exercice précédent et selon le détail des chapitres et articles budgétaires d'exécution.

#### **DELIBERATION 2019-058**

# Adhésion à la convention de participation établie par le CDG 07

<u>Objet</u>: Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 07 pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière, ainsi que de ses modalités de versement

Depuis la loi n°2007-209 du 19 février 2007, qui a introduit un article 22 bis dans la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient. Cette participation est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADHERE pour l'année 2020 à la convention de participation portée par le CDG07 pour le risque Prévoyance,
- APPROUVE pour l'année 2020 la prise en charge par la collectivité de la participation financière en totalité.

# **DELIBERATION 2019-059**

VALIDATION DE L'ANALYSE DES OFFRES DE LA DEUXIEME CONSULTATION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DE LA CHAUFFERIE BOIS ET DU RESEAU DE CHALEUR COMMUNAL

Madame le Maire rappelle que la commune de Vocance, a confié au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) une mission de mandat d'ouvrage pour la rénovation de sa chaufferie bois.

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 11 octobre 2019, le Conseil Municipal a validé le deuxième Avant-Projet définitif (APD) de cette opération pour un montant de travaux à 325 614 euros HT.

Notre mandataire a ainsi lancé une consultation des entreprises en date du 16 octobre 2019 avec une date limite de réception qui était fixée au 18 novembre 2019 à 12h par voie de dématérialisation. La réunion d'ouverture des plis s'est tenue au siège du SDE07 en présence de Madame le Maire et de Madame DEFOUR. Cette deuxième consultation a été plus fructueuse puisque 14 plis sont parvenus dans les délais.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été décidé lors de cette réunion d'ouverture des plis de lancer une négociation avec les 3 meilleures offres des lots terrassement, gros œuvre, serrurerie et électricité car elles étaient en dessus des estimations APD.

Une réunion de présentation de l'analyse des offres suite aux négociations, s'est tenue en Mairie de Vocance le 26 novembre 2019.

Certains candidats ont présenté un dossier sans planning. En application du règlement de la consultation de ce marché leurs offres doivent être déclarées non conformes.

Madame le Maire détaille ci-dessous le résultat de l'analyse des offres suite aux négociations et aux confirmations/corrections sur le lot gros œuvre.

# Lot 1 terrassements - estimation APD à 7 755 euros HT

#### Classement final:

- 1<sup>er</sup> BADIN TP, offre à 11 000 euros HT, note 100/100
- 2<sup>ème</sup> MOUNARD TP, offre à 13 900 euros HT, note 88.53/100
- SMG CONSTRUCTION, offre non conforme concernant la non remise d'un planning.

#### Lot 2 Gros œuvre -estimation APD à 26 670 HT

# Classement final:

- 1er SARL NEYRON FRERES, offre à 43 000 euros HT, note 100/100
- 2ème EGBT PEYRARD, offre à 43 813.50 euros HT, note 98.98/100
- 3<sup>ème</sup> ENTREPRISE GIRARD, offre à 58 174.58 euros HT, note 86.65
- SMG CONSTRUCTION, offre non conforme concernant la non remise d'un planning

#### Lot 3 Plâtrerie – estimation APD à 6 051 euros HT

#### Classement final:

- 1er SAS BASTIN, offre à 4 231 euros HT, note 100/100

#### Lot 4 Serrurerie – estimation à 10 300 euros HT

# Classement final:

1<sup>er</sup> MURET METAL CONCEPT, offre à 24 392.20 euros HT, note 90/100

### Lot 5 Electricité – estimation APD à 7 525 euros HT

# Classement final:

- 1er FRAISSE, offre à 7 445 euros HT, note 90/100
- SARL VOLOZAN ELECTRICITE, offre non conforme concernant la non remise d'un planning.

Lot 6 Chauffage – estimation à 267 313 euros HT, dont 149 902 euros HT pour la tranche ferme et 117 411 pour les tranches optionnelles (TO1 à 27 909 HT, TO2 à 8 738 euros HT, TO3 à 2 478 euros HT, TO4 à 8 370 euros HT et TO5 à 69 916 euros HT)

#### Classement final:

- 1er SAS BASTIN, offre à 247 462 euros HT, note 100/100
- 2<sup>ème</sup> FELLER DOMINIQUE, offre à 294 268 euros HT, note 91.25/100
- DALKIA offre non conforme concernant la non remise d'un planning.

Madame le Maire propose au conseil municipal de retenir le classement proposé pour les lots 1, 2, 3, 5 et 6 et propose de déclarer sans suite le lot 4 compte tenu de l'écart par rapport à l'estimation APD jugé trop important (+136.8%) de l'offre du candidat unique. Pour ce lot 4, une nouvelle consultation pourrait être engagée par notre mandataire dès lors que le bureau syndical du 13 décembre 2019 aura entériné cette déclaration sans suite.

Par ailleurs, pour le lot 6, Madame le Maire précise que l'offre de BASTIN arrivant en 1ère position est en-dessous de l'estimation APD, mais qu'il apparait tout de même un écart par rapport à l'estimation pour les tranches optionnelles 3 et 5. Ainsi Madame le Maire propose au conseil municipal que soit engagée une mise au point pour ces 2 tranches afin que nous puissions décider de leurs réalisations effectives.

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le classement de l'analyse des offres,
- AUTORISE le SDE 07 à attribuer les offres arrivant en 1<sup>ère</sup> position des lots 1, 2, 3, 5 et 6,
- AUTORISE le SDE 07 à faire une mise au point du lot 6 pour les tranches optionnelles 3 et 5,
- ACCEPTE de déclarer sans suite le lot 4 et demande au SDE07 de le relancer.

# **DELIBERATION 2019-060**

### DELIBERATION FIXANT LES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2020

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs de l'année 2020. Elle propose de reconduire à l'identique les tarifs de 2019.

Compte tenu du départ prochain du locataire de l'appartement situé au-dessus de la boulangerie, ce loyer sera validé lors d'un prochain Conseil Municipal.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les tarifs de 2019 en 2020.

#### **DELIBERATION 2019-061**

# Validation d'un devis pour réfection de peintures

En début de séance, Madame la Maire demande à Madame France LELEU de sortir de la salle de Conseil pour ne pas prendre part au débat qui va suivre.

Dans le cadre des travaux de réfection de plâtres et peintures à l'appartement situé au-dessus de l'école publique, Madame le Maire propose d'étudier le devis de l'Entreprise « C'est Fée » pour un montant de 625 €.

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'Entreprise « C'est Fée » pour réaliser ces travaux,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer ce devis et d'en informer la personne concernée.

### **DELIBERATION 2019-062**

Convention d'objectifs et de moyens dans le cadre de la gestion d'un service jeunesse (« club ados ») sur les communes de Vanosc, Villevocance, Vocance

Madame le Maire rappelle l'objet de la délibération 2018-068 concernant le projet enfance jeunesse 2018-2020 et la structure d'accueil collectif des mineurs (centre de loisirs de la Vallée de la Vocance).

Suite à un comité de suivi et d'orientation de ce centre le 4 décembre 2019, il apparait une demande des familles pour l'ouverture de deux semaines supplémentaires par an.

Une proposition a donc été faite pour l'ouverture d'une semaine en février 2020 et une semaine en août 2020 pour un coût de 94.12 € supplémentaire pour la Commune de Vocance.

L'impact financier pour les communes serait de de 400€ pour les deux semaines, au prorata du nombre d'enfants issus de chaque Commune.

Le coût total pour la Commune de Vocance s'élèverait à 1 463.53€ pour l'année 2020, au lieu de 1 369.41€ en 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Abstentions : 2 : Franck MONNERON et Laurent VEYRE) :

- APPROUVE la proposition d'ouverture des deux semaines supplémentaires,
- **DECIDE** le versement de 94.12 € supplémentaire,
- AUTORISE Madame le Maire à régler la participation 2020.

#### **DELIBERATION 2019-063**

# Délibération pour changement d'imputation d'une dépense mise en section de fonctionnement pour la mettre en section d'investissement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la facture du Cabinet Qualiconsult Immobilier a été imputée sur le budget chaufferie & réseau de chaleur en section de fonctionnement (compte 61521).

Après discussion et renseignements pris auprès du trésorier, il nous parait opportun de passer cette facture en investissement. En effet, les travaux subséquents à ce diagnostic constituent une opération d'investissement (rénovation de la chaufferie communale), la facture de ce diagnostic fait donc partie intégrante de cette future réalisation.

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le changement d'imputation de cette dépense de la section de fonctionnement (compte 61521) en section d'investissement (compte 2315),
- AUTORISE Madame le Maire à modifier cette écriture.

### **DISCUSSIONS DIVERSES:**

# **Ecole Publique:**

Grève des enseignantes le jeudi 5 décembre 2019. Il n'y aura pas de service minimum.

### Véhicule communal:

Le flocage à l'effigie de la commune avec des bandes de sécurisation a été réalisé sur le véhicule communal le mercredi 4 décembre 2019 par l'entreprise ALPHA.

#### Réseau Chaufferie:

Les compteurs d'un utilisateur de la chaufferie est défectueux, le Conseil Municipal réfléchit à réinvestir sur deux nouveaux modèles ou bien à récupérer deux anciens compteurs sur des anciennes installations en attendant le changement du réseau au printemps.

### Coupure pour travaux EDF prévus :

le 7 janvier 2020 de 9h30 à 15h30 pour les quartiers Crouzet, Le Roux, Gaud, Dauphin et la Grange.

#### CNAS:

Un retour sur les avantages dont ont pu bénéficier les agents au dispositif CNAS a été fait. Il s'avère que malheureusement trop peu d'agents l'ont utilisé et c'est fort regrettable vu l'effort financier qu'a fait la collectivité. L'adhésion ne sera pas reconduite en 2020 pour l'ensemble des agents.

#### Projet de numérotation de rues :

Madame le Maire demande aux conseillers de réfléchir à des noms de rues.

#### Urbanisme:

Dépôt d'une Déclaration Préalable par la SARL Produits Pétroliers Brossier pour restructuration de la station-service existante située RD 121 à « La Détourbe ». La future station-service aura 6 pompes avec un règlement par carte bancaire possible 7j/7 et 24h/24. Madame Brigitte BERNARD arrêtera son activité au 31 décembre 2019 et le Conseil Municipal lui souhaite une retraite bien méritée!

# Point calendrier:

- Madame le Maire participera à une réunion de travail avec les Sénateurs samedi 21 décembre prochain à Privas,
- L'artisan Jean-Luc TEIL qui a effectué les travaux d'éclairage public arrête son activité et invite le Conseil Municipal à un pot de départ le samedi 14 décembre à 11h. Madame le Maire représentera la collectivité.
- Les travaux de la chaufferie commenceront vers le 15 avril 2020 pour se terminer le miseptembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Fait en Mairie de VOCANCE, le 13 décembre 2019

Madame le Maire Mme Virginie FERRAND

